



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68
Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur David HAEGY	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Cyril GAUCHER	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jean-François COURGEY
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Concertation préalable portant sur le projet d'une troisième ligne de tramway - Bilan de la concertation

Considérant que l'extension du réseau de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) de Dijon métropole est un enjeu majeur de développement du territoire, visé par les orientations du Projet Métropolitain 2022-2030 qui a programmé l'engagement d'une étude de l'extension du réseau tramway existant au Sud sur l'avenue Roland Carraz et à l'Est après Quetigny ;

Le développement du réseau de transport en commun en site propre de Dijon Métropole fait de la transition écologique et du renforcement des mobilités durables des leviers essentiels d'attractivité, de cohésion sociale et d'amélioration de la qualité de vie. Conformément à ses orientations et face à la hausse continue de la fréquentation du réseau Divia et aux perspectives de saturation à l'horizon 2040, des études d'opportunité et de faisabilité pour développer le réseau ont été lancées en juin 2024.

Considérant que les études menées ont permis d'identifier un potentiel de développement d'une nouvelle ligne de tramway dite T3 « Chenôve Portes du Sud – Dijon Cap Nord » à l'horizon 2030 ;

Ce projet de troisième ligne de tramway vient compléter le réseau de transport en commun de Dijon métropole. Il a pour objectif de répondre à 3 défis majeurs : accompagner la hausse de la demande de mobilité, prévenir la saturation du réseau et contribuer à la décarbonation des déplacements, en cohérence avec le Plan Climat et Biodiversité adopté en juin 2025.

Le projet vise à relier des pôles générateurs de déplacements (Université, CHU, zones d'activités notamment) tout en desservant des quartiers denses du sud de l'agglomération. Le tracé proposé relie le secteur "Chenôve/Portes du Sud" au secteur "Dijon/Cap Nord" en desservant notamment sur son passage la place du 1er mai, la place Wilson, l'Université Bourgogne Europe (UBE), le Centre Hospitalier Universitaire (CHU), les Grésilles. Il tire parti de la possibilité de mutualiser certains tronçons avec les lignes T1 et T2 et intègre la recherche d'emplacements stratégiques pour la création de parkings relais aux extrémités du tracé, afin de capter les flux entrants et favoriser l'intermodalité.

Les caractéristiques du projet de ligne T3 sont les suivantes :

- 11 km de voie ferrée double, sans expropriation, s'appuyant sur 3 km en tronçon commun avec les lignes T1 et T2 ;
- 21 stations dont 7 existantes sur T1 et T2
- Un potentiel de desserte Population + Emplois + Scolaires supérieur à celui projeté au stade de la conception des 2 premières lignes de tramway
- Estimation de près de 33 000 voyages/jour
- Un temps de parcours entre terminus estimé à 35 minutes
- Une vitesse commerciale estimée à 19 km/h
- Une fréquence aux heures de pointe de l'ordre de 5 minutes
- Un tracé qui renforce la desserte du CHU et de l'Université, connecte de grands programmes d'habitat, deux zones d'activité-clés et parachève la desserte par le sud du centre-ville de Dijon
- Deux parkings relais prévus (1 parking relais à chaque extrémité du tracé)
- Un centre de maintenance et de remisage André Gervais déjà dimensionné pour accueillir une troisième ligne de tram
- Un projet qui constitue par ailleurs une opportunité de requalification urbaine, en améliorant la qualité des espaces publics traversés et en renforçant la place de la végétation et des modes actifs.
- Un coût d'investissement du projet estimé à 200 millions d'euros HT, aux conditions économiques de janvier 2024

Considérant la volonté de Dijon Métropole de conduire ce projet en associant largement la population et en recueillant l'avis des usagers et des riverains afin de mettre en œuvre un projet partagé et répondant au mieux aux attentes,

Considérant que par délibération du 28 septembre 2023, le Conseil Métropolitain de Dijon Métropole a autorisé le lancement de ces études de faisabilité pour l'extension du réseau de TCSP et acté le principe de l'organisation d'une concertation avec la population ;

Considérant que par délibération du 27 mars 2025, le Conseil métropolitain a fixé les objectifs de la concertation relative au projet de tramway T3, qui sont les suivants :

- Faire connaître le projet aux habitants de l'agglomération et aux riverains et entendre leurs avis sur son contenu,
- Identifier les facteurs permettant de favoriser le report modal de la voiture sur le tramway, et mieux comprendre les facteurs d'attractivité du tramway pour le grand public,
- Anticiper les nuisances à venir lors des travaux, et en particulier leurs impacts possibles sur les activités économique et commerciale riveraines,
- Bien comprendre les attentes des habitants en matière de répartition des fonctions urbaines sur les axes empruntés par le tramway : place de la végétalisation, des espaces piétons et cyclables, du stationnement, de la circulation automobile...,
- Mieux comprendre les attentes des habitants sur l'articulation du projet de tramway avec le réseau de bus actuel pour anticiper le futur réseau de transports collectifs,
- Et finalement nourrir la poursuite des études et notamment le programme des études de maîtrise d'œuvre qui pourraient être menées dès 2026.

Considérant que la concertation s'est déroulée du 2 juin 2025 au 1^{er} août 2025 ;

Considérant que la concertation a été conduite, conformément aux modalités définies par la délibération du 27 mars 2025, de la façon suivante :

- Réalisation d'une publicité préalable consistant en l'affichage d'un avis relatif à l'objet et aux modalités de déroulement de cette concertation, dans les mairies concernées par le projet (Dijon, Chenôve), et en sa publication dans des journaux locaux,
- Mise à disposition du dossier de concertation par voie électronique sur le site internet de Dijon métropole, sur une plateforme participative numérique pour le recueil des contributions (<https://concertationt3.dijon-metropole.fr/> accessible pour lecture du contenu jusqu'au 31 décembre 2025), ainsi qu'au format papier, au siège de la Métropole, en mairie de Dijon et de Chenôve, et au siège de Diviamobilités ;
- Installation d'un panneau d'information à l'accueil de chacune des mairies des communes de la Métropole pendant toute la durée de la concertation et mise en place d'une exposition permanente dans les mairies de Dijon et Chenôve, au siège de Dijon métropole et à l'agence Diviamobilités ;
- Organisation d'un stand d'information mobile sur 11 points du territoire pour proposer une permanence d'information et de discussion au plus proche des lieux de passage et de vie des habitants;
- Organisation de six réunions publiques et de trois réunions dédiées aux acteurs économiques et aux commerçants ;
- Organisation de trois balades urbaines et de trois ateliers sur les thématiques du partage de l'espace public, de l'environnement, végétalisation et intégration paysagère ainsi que de l'intermodalité et accessibilité.

Considérant que ces modalités ont largement permis au public de prendre connaissance du projet, et de formuler des observations ;

Considérant la large participation de la population à cette concertation, à savoir près de 2000 personnes ont eu une participation active dans le processus de concertation, 3378 visites sur la plateforme ainsi que 728 contributions recueillies dont 32 cahiers d'acteurs ;

Considérant les contributions du Conseil de développement et du Comité des partenaires saisis par Dijon Métropole, et annexées au bilan de la concertation ;

Considérant que l'ensemble des participations, avis et observations formulés fait ressortir un intérêt certain de la population au projet de création de la ligne T3 de tramway,

Considérant qu'à l'issue de la concertation, un rapport présentant le bilan a été établi et est annexé à la présente délibération ;

Considérant que le projet présenté à la concertation en vue d'une mise en service en 2030 prévoit la désignation d'un maître d'œuvre au second trimestre 2026, la tenue d'une enquête publique en 2027 puis le démarrage des travaux en 2028.

Considérant qu'il convient à présent que le Président, sur la base du projet présenté à la concertation et des alternatives de tracé ainsi que des objectifs d'aménagement complétés résultant du bilan, puisse enclencher les différentes procédures permettant au Conseil de Dijon Métropole, postérieurement aux prochaines élections municipales et au renouvellement de l'assemblée métropolitaine, de prendre les décisions, en particulier quant au choix d'un maître d'œuvre, nécessaires à la réalisation du projet et au dépôt des demandes d'autorisations administratives ;

Considérant, que dans le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à intervenir, le Conseil métropolitain se prononcera, par déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée ;

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'arrêter** le bilan de la concertation tel que présenté dans le rapport annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant délégué à procéder aux mesures de publication et de notifications requises par les textes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à procéder aux demandes de subventions.

SCRUTIN	POUR : 77	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 2	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 13 PROCURATION(S)	